

No 10814

28 décembre 1869

Cession

par M^s

Elzéar Madrau

@

M^s François Doyon

Laïus Arcand, N. P.

Bordereau

@ enregistret

Enreg. \$1-00

Taxe 0-20

1-20

Reg. A.

Le timbre d'usage par la loi a
été apposé sur l'acte même.

J. S.

22 Oct. 3 P. L. 17431-235

Province de Québec
District de Beauce

Bordereau a été enregistré d'une copie notariée d'un acte de cession consenti à St Joseph, Beauce, le vingt huit Décembre mil huitcent soixante sept, devant M^{re} L. D. B. Arcand, Notaire, et témoin, entre Elzéar Padeau, de la paroisse de St Joseph de la Beauce, cultivateur, d'une part, et François Doyon, du même lieu, cultivateur, d'autre part; par lequel dit acte le dit Elzéar Padeau, pour la considération y exprimée, a cédé, transporté, abandonné et assuré au dit François Doyon, ce acceptant, deux arpents de terre de front, formant la partie Sud Est du lot de terre numéro vingt quatre du premier rang du Township de Hampton, sur la profondeur qu'il peut y avoir à prendre du front du dit premier rang, à aller au chemin de front qui sépare le dit premier rang en deux, joignant au Sud Est au numéro vingt cinq ou à Augustin Lessard, et de l'autre côté au dit cédant, avec les bâtisses dessus comprises, circonstances et dépendances, pour appartenir au dit François Doyon à toujours

Et le dit François Doyon requiert par les présentes l'enregistrement du dit acte de cession —

En foi de quoi son seing à St Joseph, Beauce, le trentième jour d'Aout mil huitcent quatrevingt cinq

Signé en présence de
Eléonore Legendre
L. Legendre

François Doyon
margu